

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 3

À la troisième phrase de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« un avis simple et motivé »

les mots :

« une recommandation motivée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.